Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260520-DE2026_101-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Membres votants : 29

Le 20 mai 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.

Envoi de la convocation le : 13 mai 2026 Publication de la convocation le : 13 mai 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, M. Laurent FAURE, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Linda RIOU a donné procuration à M. Thierry COUPELANT
M. Jérémy CLOAREC a donné procuration à Mme Carine THOMAS

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Carine THOMAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 27 MAI 2026
Date de publication : 27 MAI 2026

Délibération n° 2026-101 : Subvention à l'APE Pierre Le Lec pour l'organisation de la fête de la musique 2026
Rapporteur : Monsieur Florent LARDIC

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Comme les années précédentes, l'APE Pierre Le Lec a transmis une demande de subvention à la commune pour l'organisation de la fête de la musique.
La demande au titre de l'année 2026 est de 4 000 €.

Parallèlement, la commune a fait l'acquisition du podium appartenant précédemment au comité d'animation d'Esquibien. La mise à disposition aux associations est définie comme suit :

- Mise à disposition à titre gratuit lorsque l'association est en mesure de l'installer / désinstaller en autonomie (une formation doit ainsi être dispensée au préalable par les agents communaux) ;
- Mise à disposition avec facturation à l'association de 750 € pour l'installation / désinstallation par les agents communaux (selon délibération DE2026-012 précisant les tarifs communaux).

L'APE a intégré à sa demande de subvention la mise à disposition du podium communal.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260520-DE2026_101-DE

La commission finances, RH administration générale et gestion des risques a analysé la demande de l'APE.
La commission a proposé qu'une subvention de 4 000 € soit accordée à l'APE pour l'organisation de la fête de la musique. La mise à disposition du podium, dans la mesure où il sera installé / désinstallé par les agents communaux, sera facturé à l'APE conformément aux tarifs communaux.

Vu la proposition de la commission finances, RH, administration générale et gestion des risques du 7 mai 2026,
Vu la délibération DE2026-026 portant approbation du budget primitif du budget principal 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'attribution d'une subvention à l'APE Pierre Le Lec pour l'organisation de la fête de la musique pour un montant de 4 000 €, assorti de la mise à disposition du podium avec facturation de 750 € ;
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

La Secrétaire de séance,
Carine THOMAS